



SOC BETTI
91 BD D L SEINE
92000 NANTERRE

00578000 K

**CERTIFICAT ATTESTANT
LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES
AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEPERIES
au 31 décembre deux mille onze**

(Article 43 et 46 I.-2° du code des marchés publics, arrêté du 31 janvier 2003,
article 8-4° de l'ordonnance du 6 juin 2005)

Dénomination sociale : SOC BETTI

Adresse du siège social : SOC BETTI
91 BD D L SEINE
92000 NANTERRE

Je soussignée, Santa PARDINEILLE, Directrice Générale de la Caisse de Congés Intempéries BTP de la Région de Paris, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux Congés Payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément aux articles 43 et 46 I.2° du code des marchés publics, à l'arrêté interministériel du 31 janvier 2003 et à l'article 8-4° de l'ordonnance du 6 juin 2005, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la Caisse, au sens de l'article 46 I.2° du même code :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles au 31 décembre 2011 servant à l'assiette des cotisations de Congés Payés et du chômage-intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations, au regard de toutes les sommes visées par l'article 46 I.2° et exigibles au 31 décembre 2011.

A Paris, le 31 Décembre 2011



L'original de cette attestation, valable pour l'année de sa délivrance, devra être conservé pendant toute cette durée. Les candidats aux marchés doivent en effectuer des photocopies en attestant sur l'honneur leur conformité au présent original.